

## L'INSTALLATION EST CONFORME

L'examen s'opère selon l'instruction de travail 10le006 ou 10le008 sur base des prescriptions indiquées ci-dessous.

Votre contrôle a été effectué par BTV ASBL bureau BTV West-Vlaanderen, Ter Waarde 43. 8900 IEPER T: 056 70 54 05. E: btv.westvlaanderen@btvcontrol.be

Rapport N°:

0199-190924-02

Date du contrôle :

24/09/19

Visualisation de l'installation

Extra date du contrôle:

### DONNEES GENERALES:

ADRESSE DE L'INSTALLATION:

**RUE D'ARMENTIÈRES 305** 

**7783 BIZET** 

PROPRIETAIRE:

Adresse:

**RUE D'ARMENTIÈRES 305** 

**7783 BIZET** 

**DEMANDEUR:** 

DAMMAN CHRISTOPHE

Adresse:

**CHAUSSEE DE WARNETON 309** 

7780 Comines

**INSTALLATEUR:** 

DAMMAN CHRISTOPHE

Adresse:

**CHAUSSEE DE WARNETON 309** 

7780 Comines

TVA ou CI:

0890452377

EAN:

Compteur n°

Index:

## DESCRIPTION GENERALE ET CARACTERISTIQUES:

Type d'installation:

Début travaux fondations :

Raccordement tension:

Nombre de tableaux :

Avant 01/10/81

Mono 230V

Câble aliment, tableau princ. : Type électrode de terre :

2 x 10 mm<sup>2</sup>

Barres

2

Protection raccordement:

86 40 A

Inter. gén. : type :

Type des locaux:

Installation électrique :

4p 40A/300mA

Unité d'habitation Avant 01/10/81

Nombre de circuits term. :

24

Facteurs d'influences externes :

Schéma:

RGIE art.:

TT

CONTROLE:

Visite de contrôle suivant :

RGIE art. 276,

VMA - 48.5

MA-BT-02/2015



Maatschappelijke zetel / Siège social: Neerveldstraat 109 bus 6 / Rue Neerveld 109, Boite 6, B-1200 Brussel / Bruxelles / Ondernemingsnummer / Numéro d'entreprise: 0406.486.616 / RPR Brussel / RPM Bruxelles



Type de contrôle	e: Visite de contrôle		
MESURES:			
RA:	8,3 Ohm	RI tot	>0,5 MOhm
DESCRIPTION:			
Voir aussi schéma unifilaire et schéma de situation.			
INFRACTIONS CONSTATEES			
Néant			
NOTES			
Néant			
CONCLUSION	L'installation est conforme.		
	Les schémas unifilaires et les schéma de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 24/09/2044 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.		

L'agent-visiteur

pour le directeur,

0199 MARC WAMBEKE

### **CONTROLES EFFECTUES**

Lors de visite de contrôle d'installations domestiques selon l'article 271.

a) Le contrôle de l'exécution de l'installation électrique conformément aux schémas

- b) Le contrôle de l'état (fixations, détérioration,...) du matériel électrique d'installation fixe, tout particulièrement en ce qui concerne les

- b) Le contrôle des react (maioris, desirentialis).

  c) Le contrôle des mesures de prise de courant, les raccordements dans les tableaux de répartition...

  c) Le contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects

  d) Le contrôle du fonctionnement des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via leur propre bouton de test

  e) Le contrôle des boucles de défaut et du raccordement correct des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via la création
- d'un courant de défaut de minimum 2,5 fois la sensibilité de l'appareil
  f) Le contrôle de la continuité des connexions équipotentielles (principale et supplémentaire) et des conducteurs de protection des socies de prises de courant et des apparells de classe 1 à poste fixe, installé à poste fixe ou mobile à poste fixe g) Le contrôle visuel du matériel à poste fixe ou à poste fixe pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens
- h) Le contrôle visuel du matériel mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et des blens Sauf infractions, l'adéquation entre dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections des circuits respectifs qu'ils protègent est certifiée.

## DEVOIRS DU PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE

a) Il y a obligation de conserver le procès-verbal de contrôle dans le dossier d'installation électrique ;

- b) Il y a obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique ; c) Il y a obligation d'aviser immédiatement le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions,

générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité; d) Il y obligation, lorsque des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai d'un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visile, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbel de visite de contrôle à la Direction

Significations des notes concerne des défauts qui n'ont pas d'influence sur la conclusion des constatations qui ne relèvent pas de l'examen, mais qui peuvent menacer la sécurité des données d'organisation.

VMA - 48.5

N° Rapport: 0199-190924-02



# QUELLES MESURES A PRENDRE SI VOTRE INSTALLATION EST CONFORME



Lisez soigneusement ce Procès-Verbal et faites attention aux notes éventuelles.



Lors d'extensions importantes de l'installation, faites recontrôler de nouveau.



Un recontrôle de l'installation est obligatoire avant 24/09/2044.



BTV West-Vlaanderen reste votre service pour les contrôles nécessaires.

VMA - 48.5

N° Rapport: 0199-190924-02

